

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Arrêté du 20 mars 2007 modifiant l'arrêté du 30 mai 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité *services de proximité et vie locale*

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service des enseignements et des formations

Sous-direction des formations professionnelles

NORMEN E 0700605 A

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D 337-51 à D 337-94 ;

VU l'arrêté du 30 mai 2005 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Services de proximité et vie locale ;

VU l'arrêté du 19 août 2005 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Services en milieu rural ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 décembre 2006 ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 5 février 2007 ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – Les dispositions de l'annexe V à l'arrêté du 30 mai 2005 susvisé sont remplacées par les dispositions figurant en annexe au présent arrêté.

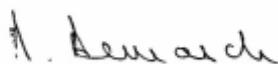
ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2008.

ARTICLE 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2007

JOURNAL OFFICIEL du 30 mars 2007

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur de l'enseignement scolaire



Roland DEBBASCH

ANNEXE V

DISPENSES D'UNITES ET D'EPREUVES POUR DES TITULAIRES DE DIPLOMES DE NIVEAU IV

Ministères	Ministère des solidarités, de la santé et de la famille		Ministère de l'agriculture et de la pêche	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Diplômes Titres Epreuves Unités du baccalauréat professionnel	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	Diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale	Baccalauréat professionnel Services en milieu rural	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toutes spécialités)	Technicien de médiation services
E1 Sous-épreuve A1 Cadre de l'action professionnelle U 11			Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	
E2 Communication, médiation U 21	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	Dispense pour tous les champs d'activités du baccalauréat professionnel	
E3 Sous-épreuve A3 Réalisation d'actions professionnelles dans un champ d'activités U 31	Dispense de U31 OU de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne les activités de soutien et d'aide à l'intégration	Dispense de U31 OU de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne les activités de soutien et d'aide à l'intégration			Dispense de U31 Ou de U32 si un des champs du baccalauréat professionnel concerne la gestion des espaces ouverts au public
E3 Sous-épreuve B3 Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions dans un autre champ d'activité U 32					